

des renseignements aux journaux avant la présentation du rapport dont la Chambre est maintenant saisie.

Je suis convaincu, comme je l'étais lorsque j'ai pris la parole à ce sujet plus tôt, et ainsi que l'ont souligné nombre de députés, que ce n'est qu'en pratiquant une politique de compromis que nous pourrions nous entendre sur un drapeau national distinctif acceptable à tous les éléments au Canada. Étant donné les circonstances dont on a déjà parlé—les fuites qui tendent à introduire des considérations politiques dans les débats du comité—il est malheureux que nous n'ayons pu parvenir à un tel compromis.

Les observations de l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) m'ont fort intéressé, monsieur l'Orateur. A cause de ses sentiments personnels et de ses antécédents, il était un des plus énergiques défenseurs du pavillon rouge. C'était encourageant hier de l'entendre déclarer à la Chambre que, dans l'intérêt de l'unité nationale, lui et les autres membres de ce parti-ci qui professaient la même opinion au comité s'étaient montrés prêts à accepter un compromis et s'étaient prononcés pour l'un des trois modèles soumis au comité—le drapeau national distinctif portant la feuille d'érable rouge et les emblèmes de notre double origine ethnique. Je crois que c'est là une victoire importante car, je le répète, l'honorable député d'Humboldt-Melfort-Tisdale était au nombre des plus ardents défenseurs du pavillon rouge.

Il est encourageant aussi d'entendre mon voisin de pupitre, l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming), dire qu'il était prêt, afin de régler cette question et d'en libérer la Chambre des communes au moyen de délibérations au sein du comité, à accepter le drapeau à feuille d'érable portant les symboles de nos origines ethniques doubles. Voilà, monsieur l'Orateur, l'esprit dont tous les honorables députés doivent faire preuve dans ce débat pour que nous parvenions à résoudre ce problème épineux.

Hier soir, j'ai écouté l'honorable député de Leeds expliquer que la feuille d'érable est un symbole canadien distinctif qui est accepté partout au Canada et reconnu à l'étranger comme rappelant clairement le Canada. Je suis d'accord avec l'honorable député sur ce point. J'ai toujours admis au cours de ce débat que la feuille d'érable est un symbole canadien acceptable. Il figure sur les insignes des anciens combattants. Il figure sur un nombre considérable de produits fabriqués au Canada.

Quand nous avons servi dans l'aviation durant la guerre, on a modifié la cocarde de la RAF en ajoutant la feuille d'érable rouge dans le cercle intérieur. Mais est-il nécessaire, en ajoutant la feuille d'érable, de répudier tous les symboles du passé? Voilà la question à retenir dans tout ce que je vais dire. A mes yeux, c'est du nihilisme, doctrine qui se rattache d'habitude aux pays de tradition révolutionnaire plutôt qu'évolutionniste.

Tout Canadien sérieux en conviendra, le drapeau qui porte les symboles du passé, et qui fut l'un des trois à retenir l'attention du comité, est un drapeau distinctif acceptable dans chaque partie du pays. Il serait même plus distinctif que celui que le comité a finalement présenté à la Chambre, car, on l'a déjà dit, ce dernier ressemble singulièrement au drapeau du Pérou à tel point que, d'une certaine distance, on ne saurait les distinguer l'un de l'autre. Je sais que le député de Leeds ne l'admet pas, mais j'ai vérifié et, hormis la feuille d'érable rouge placée dans le carré blanc, le drapeau recommandé et celui du Pérou sont identiques. En adoptant ce drapeau, nous n'atteindrions pas l'objectif évoqué de temps à autre par le gouvernement: l'adoption d'un drapeau national se distinguant de celui des autres pays. Abordons cette question de façon raisonnable et ne nous mettons pas dans une situation d'où il nous sera difficile de faire marche arrière.

Il y a une autre question que j'espérais voir traiter par les honorables députés membres du comité, au cours de leurs commentaires, c'est que nous ne discutons pas d'un seul drapeau mais de deux. D'après les remarques des membres du comité qui ont parlé de la question, il semble bien que c'est à cela qu'ils songeaient. Malheureusement, nous étudions la question d'un prétendu drapeau distinctif et de l'Union Jack.

En traitant de cette question, le gouvernement n'a jamais indiqué de façon précise son attitude à ce sujet et il pourrait ainsi se faire taxer de duplicité sur le plan politique. Nous aurons un drapeau supprimant les traditions et emblèmes qui ont jalonné notre histoire pour lui substituer un drapeau qui nous rappelait une période de notre évolution nationale que nous aurions dû oublier au cours des années.

Dans ce domaine, il s'agit d'une percée d'importance puisque des organismes, comme